

Compte Rendu du Conseil Municipal du 20/03/2026, convoqué le 16/03/2026, commune de FLORIMONT-GAUMIER

Présents : M LUCAS, JM LAVAL, M BAUDOIN, B DUCLAUD, S AMBAGTS, JR COUZINET, N CAPELAS, A DUPERRY, F PAROUTY, M CANTREL, C LAVAL

Absents : 0

Invité permanent : H DELSALLE

Début de séance à 19h05

1- Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Marie LAVAL, Maire sortant, (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Il remercie la population de Florimont-Gaumier de s'être mobilisée massivement lors des élections municipales du 15/03/2026.

Secrétaire de séance : F PAROUTY

2- Election du Maire à bulletin secret

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Jean-Marie LAVAL a pris la présidence de l'assemblée (Art L. 2122-8 du CGCT).

Assesseurs : Clémentine LAVAL et Alain DUPERRY

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, et a expliqué les modalités de scrutin.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

- Bulletin blanc : 1
- Bulletin nul : 0
- Bulletin de vote : 10
- Majorité absolue : 6

➔ Mathias LUCAS est proclamé Maire avec plus de la moitié des suffrages exprimés au 1^{er} tour et est immédiatement installé

3- Election des adjoints à bulletin secret

Sous la présidence de Mathias LUCAS élu maire (en l'application de l'article L.2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué, qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 1 adjoint.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé **à 2 le nombre des adjoints** au Maire de la commune.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, et en a rappelé les modalités.

Liste candidate : Jean-Marie LAVAL et Florence PAROUTY dans l'ordre de la liste

- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nul : 0
- Bulletin de vote : 11
- Majorité absolue : 6

→ Ont été proclamés respectivement Jean-Marie LAVAL 1^{er} adjoint et Florence PAROUTY 2^{ème} adjoint au 1^{er} tour de scrutin avec la majorité absolue et immédiatement installés

Remise aux conseillers et lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que des articles afférents aux « Conditions d'exercice des mandats locaux »

4- Approbation du PV du conseil municipal du 10/03/2026

→ Approuvé à l'unanimité

5- Délibérations

- Délégations du Conseil municipal au Maire :

Abstention : 0

Contre : 0

→ Approuvées à l'unanimité

- Délégations aux adjoints :

Pour Jean-Marie LAVAL :

Abstention : 0

Contre : 0

→ Approuvées à l'unanimité

- Délibérations portant aux indemnités au Maire et aux 2 adjoints :

Abstention : 0

Contre : 0

→ Approuvées à l'unanimité

- Remboursement de déplacement et frais des élus :

Abstention : 0

Contre : 0

→ Approuvé à l'unanimité

- Remboursement de déplacement et frais des salariés :

Abstention : 0

Contre : 0

→ Approuvé à l'unanimité

- Désignations des représentants communaux aux syndicats et à la Communauté de Communes :

Abstention : 0

Contre : 0

→ Approuvées à l'unanimité

6-Questions diverses

- Prochain Conseil Municipal : Budget Primitif 2026 à valider
- Structuration des commissions et organisation des conseillers à venir
- Prochaine conseil municipal : le MERCREDI 1^{er} AVRIL à 18h

La séance est levée à 21h00